

# LE TEMPS.

(Extrait du Colonisateur de Montréal.)

## EXECUTION A BELLEVILLE. LE MARI ET LA FEMME PENDUS.

(Suite.)

Nous regrettons d'avoir été un peu violents, de nous être exposés à froisser les susceptibilités de quelques-uns de nos amis, mais nous prions de penser ce qu'ils auraient fait à notre place. Il est difficile de garder son sang froid en présence d'un spectacle si révoltant; il est difficile de rester muet quand on est attaqué dans ce qu'on a de plus cher; et certes, s'il est une sainte colère, c'est bien celle qu'on éprouve à la face d'un juge injuste, d'un gouvernement si lâche, si injuste, aux yeux duquel il n'y a rien sacré, d'inviolable. Loin de nous la pensée d'avoir voulu soulever des haines de race et de religion; nous avons cru les prévenir en dévoilant les funestes résultats. C'est en s'unissant pour voter à l'exécution publique des actes si honteux que les hommes sensés en empêcheront à bout d'abattre dans la poussière le drapeau sanglant du fanatisme.

Nous avons voulu, enfin, par le spectacle d'échafaud dressé à l'innocence, inspirer du remords aux coupables et montrer jusqu'où peuvent aller la lâcheté et la faiblesse d'un gouvernement.

Vers 3 heures le jour de l'exécution, les cadavres des Aylwards furent transportés à l'Eglise de Saint-Michel, qui, en un clin d'œil, fut littéralement encombrée de monde. Après le service funèbre, le Rev. M. BRENNAN s'avança en avant de l'autel et adressa à son immense auditoire les paroles suivantes que nous traduisons :

MRS AMIS, — Dieu, dans sa miséricorde, nous a laissé le pouvoir, en vertu des mérites de la passion de Jésus-Christ, d'offrir mes prières pour le repos de l'âme des fidèles qui quittent cette terre. Sans considérer s'ils sont morts justement ou injustement, la charité de Dieu et l'amour que le Sauveur porte à l'homme nous enseignent cette doctrine importante. C'est un article de notre croyance que tous ceux qui professent la foi de notre Sauveur ne peuvent rejeter ou nier. L'apôtre a dit : "Je crois dans la communion des Saints," et depuis le temps où ont vécu les douze Apôtres, ça été une doctrine importante de notre Eglise. L'apôtre nous dit que l'homme qui nie un des articles de cette

profession de foi, nie la véracité de Dieu, et ceux qui vivent en conformité avec cette profession de foi ont le prix de la félicité éternelle. C'est ce motif, mes amis, qui vous a fait réunir ici pour donner une sépulture chrétienne à deux de vos concitoyens. La mort de ces deux malheureuses créatures est entourée de circonstances qui me font dévier de ma ligne de conduite ordinaire en de telles occasions. Je veux parler des occasions comme celles de la sépulture des morts. Les deux personnes dont les corps sont devant vous, j'ai implicitement raison de croire qu'elles ne se sont jamais rendues coupables du crime pour lequel elles ont été condamnées au dernier supplice. (Sensation.) Je le crois comme je crois que je suis vivant. Je ne dis pas cela parce que quelqu'un dit une chose et un autre en dit une autre, mais je le dis en m'appuyant sur toutes les circonstances qui ont marqué cette affaire.

"Vous savez tous que l'Eglise catholique condamne le meurtre, et est toujours prête à aider au châtement des coupables. C'est Dieu qui nous donne la vie. Qu'on ne dise pas qu'un homme, parce qu'il est catholique, ou parce qu'il est protestant, ou parce qu'il ne professe aucune croyance religieuse, est pas digne de notre compassion et de la miséricorde de Dieu. Il est l'une des créatures de Dieu; Dieu l'a créé, lui seul peut trancher le fil de ses jours, et à lui seul l'homme doit faire le sacrifice de sa vie.

"On dit souvent, quand un jury est formé: un tel homme est disposé à condamner en un tel autre est disposé à acquitter. Que cet homme se rappelle que celui qui est miséricordieux pour le juste et pour le méchant, le jugera comme il aura jugé les autres. Je ne puis que dire quelques mots de la manière dont ce pauvre homme et cette pauvre femme ont subi leur procès et ont été condamnés. Mes amis, un autre procès a eu lieu en cette ville aux mêmes assises. A ce procès, un homme était accusé d'avoir tué un autre à son corps défendant. Comprenez-moi bien, je ne condamne pas cet homme en pensée, en parole ou en raison, parce que si on eut laissé cet homme se rendre à sa demeure en paix, il n'aurait tué personne. Je ne fais que passer légèrement sur cette affaire par voie de supposition. Vous savez tous sous quelles circonstances la mort de cet homme a eu lieu et je ne vous parle ici que d'après le résultat du procès. Il y a eu un intervalle de un ou deux jours entre cette affaire et le procès. Pendant ces deux jours, à la surprise de quelques-uns et à l'admiration des autres, cette homme n'a pas été inquiété. Rappelez-vous que je ne le condamne pas, parce que si on l'eut laissé aller chez lui sans le molester, rien ne serait arrivé. Mais je regrette toute mort qui arrive par suite de violences. Une telle mort souvent, ne donne pas le temps à un homme de recourir à la miséricorde de Dieu. Après ce procès, mes amis, quelques personnes de cette ville, qui se targuent de connaître la loi, ont prononcé ces paroles épouvantables, "Aylward et sa femme sont condamnés!" (sensation.)

Leur procès, remarquez le bien, n'a eu lieu que deux ou trois jours après que ces paroles ont été prononcées. Ces personnes qui ont la conscience si délicate, qui se disent chrétiens, disciples d'un Rédempteur miséricordieux, n'ont pas eu de pitié pour les autres. Elles oublièrent que la vengeance n'appartient qu'à Dieu, et elles étaient disposées à prendre cette vengeance dans leurs propres mains. La sagacité de ces hommes a causé une grande surprise, mais ce fut, sans doute, leur connaissance de la loi qui leur permit de percer le voile de l'avenir et de formuler cette expression terrible, "Aylward et sa femme sont condamnés." Eh bien, mes amis, ils ont été condamnés (grande sensation et sanglots.)

"Maintenant, je vais parler en peu de mots de la cause et des circonstances en rapport avec le procès et l'exécution de ces pauvres créatures. Aylward et sa femme prenaient leur dîner, quand le pauvre, l'infortuné Munro se présenta, pour demander à Aylward ce qu'étaient devenues quelques poules qui étaient sur un petit champ entre les deux propriétés. Aylward lui dit: "Je n'ai pas tué vos poules, et je n'en ai aucune chez moi. Je vous prie de vous retirer." Cet homme frôla encore autour de la maison et Aylward sortit et des paroles injurieuses se passèrent aux voies de faits. Aylward se croyant en danger de mort appela sa femme qui était dans la maison. Celle-ci l'entendit, et vint à la porte; alors prenant le premier objet qui s'offrit à sa portée, elle s'avança pour secourir son mari. En frappant Munro, elle ne savait pas, à cause de sa frayeur, si le coup qu'elle portait atteindrait son mari ou Munro. Douze jours après, le pauvre Munro mourait, et un grand nombre de personnes croient que s'il ne se fut pas mis sous les soins d'un charlatan, il vivrait encore. Il n'y a pas d'exemple dans la loi anglaise ou dans l'histoire d'Angleterre où un homme se défendant lui-même sur son propre terrain ait été condamné à mort, parce que sa maison est son château-fort. Il y a encore une circonstance atténuante en sa faveur; elle n'a donné qu'un coup. Vous voyez, mes amis, combien était frivole la querelle qui a eu un si triste résultat. Comme il aurait été facile d'arranger l'affaire sans recourir à la violence. De pareilles bagatelles, des choses aussi insignifiantes ont causé tout ce malheur et finalement la mort de trois personnes.

"Il s'est écoulé un assez long espace de temps avant que le procès a été instruit. A ce procès, ils ont été privés des ressources qui auraient pu les faire acquitter, car il y a un témoignage de contre-réplique que l'on aurait pu obtenir. Mais la longueur du voyage, la pauvreté de la personne et l'état peu favorable de la température, les a empêchés d'obtenir ce témoignage.

(A continuer.)